

Le domaine de l'emploi compte le plus grand nombre de plaintes au sujet des droits de la personne

Publication du rapport annuel de 2002

Comme l'indique le rapport annuel de 2002 de la Commission des droits de la personne du Manitoba, les plaintes relatives à l'emploi constituent la vaste majorité des plaintes déposées auprès de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Selon la directrice générale, M^{me} Dianna Scarth, environ 70 % des plaintes touchent le domaine de l'emploi, alors que 23 % concernent les services et moins de 5 % le logement.



« Le pourcentage élevé de plaintes relatives à l'emploi confirme l'importance de nos séminaires de sensibilisation, a déclaré M^{me} Scarth. La Commission organise une série d'ateliers sur les droits de la personne portant sur les droits et les obligations des employeurs. »

Le rapport annuel révèle également que les plaintes déposées en raison d'un handicap étaient encore une fois les plus fréquentes en 2002. En effet, ce type de plainte représenterait près de 33 % de toutes les plaintes déposées.

Le nombre total de plaintes reçues en 2002 était sensiblement le même que celui des années précédentes. La Commission a néanmoins continué d'améliorer son efficacité dans le traitement des plaintes. La durée moyenne de traitement d'une plainte par la Commission, une fois que toutes les avenues avaient été explorées dans la résolution de celle-ci, était de 3,8 mois.

« L'un des facteurs qui permet de réduire la durée du traitement des plaintes est la médiation, a ajouté M^{me} Scarth. Sur 279 plaintes traitées dans l'année, une proportion record de 57 % a été résolue par la médiation et la conciliation. »

Si on compare avec les années précédentes, en 1996, par exemple, seulement 31 % des plaintes étaient résolues par la médiation.

Il est possible de consulter le rapport annuel complet de la Commission sur Internet, à l'adresse : www.gov.mb.ca/hrc

Les droits en question Par Janet Baldwin – Présidente L'établissement de profils raciaux : Un accroc dans le tissu social de notre collectivité

Le principe sous-jacent de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte canadienne des droits et libertés est la reconnaissance de « la dignité et la valeur de la personne humaine ». Notre Code des droits de la personne stipule que ce principe établit implicitement que « tous les particuliers ont le droit d'être traités, en toutes choses, selon leurs mérites personnels et de bénéficier de chances égales ». Par conséquent, l'établissement de profils raciaux s'attaque aux fondements mêmes de ce principe.

L'établissement de profils raciaux est une approche surtout utilisée en matière de sécurité ou de sûreté, où des stéréotypes au sujet de l'ascendance, de l'origine ethnique ou de la religion des personnes sont prises en compte. Les personnes ne sont donc pas traitées en fonction de leurs mérites personnels. À titre d'exemple, citons ce cas récent survenu en Nouvelle-Écosse, où un policier a intercepté un véhicule dont le conducteur et le passager étaient noirs. Même si les documents d'immatriculation du véhicule étaient valides, bien que délivrés par une autre province, ils ont fait l'objet d'une mauvaise interprétation par le policier, qui a donné des contraventions au conducteur et a fait remorquer le véhicule. La commission d'enquête a déterminé que le tragique manque de communication qui a porté l'agent Sanford à commettre cette erreur avait été causé par son recours à un stéréotype racial établissant un lien entre la criminalité et les hommes de race noire.

La Commission ontarienne des droits de la personne a récemment publié un rapport d'enquête intitulé *Paying the Price: The Human Cost of Racial Profiling* (un prix à payer : le coût humain des profils raciaux). Parmi ces « coûts humains », les profils raciaux compromettent l'avenir de notre société en raison de leurs effets négatifs sur nos enfants et nos jeunes, instaurent un climat de méfiance envers nos institutions, seraient un obstacle au sentiment d'appartenance de nos collectivités et à l'engagement communautaire, et porteraient atteinte à la dignité humaine.

Même si les questions de sécurité et de sûreté peuvent susciter des craintes, celles-ci ne doivent pas nous empêcher de traiter chaque personne sur la base de son mérite personnel. Ne pas accorder au moins cela à un être humain constitue de la discrimination à son endroit et un accroc au tissu social de notre collectivité, un tissu dont la solidité pourrait très bien constituer notre meilleure assurance de sécurité et de sûreté.

La conférence de sensibilisation des jeunes de la Commission des droits de la personne du Manitoba trouve le nord!

La Commission cherche des commanditaires

La Commission des droits de la personne du Manitoba est fière d'annoncer qu'elle organisera sa conférence très courue de sensibilisation des jeunes à Thompson, au Manitoba.

« De nombreuses écoles de la région du Nord trouvaient le coût de leur venue à Winnipeg excessif, a indiqué la directrice générale, M^{me} Dianna Scarth. Nous avons donc décidé d'organiser la conférence plus près de ces écoles. »

La possibilité d'assister à une conférence sur les droits de la personne dans la région du Nord, le 23 mars 2004, a suscité beaucoup d'enthousiasme dans les écoles. La Commission a d'ailleurs déjà reçu de nombreuses réponses positives. Le programme destiné aux élèves comprend notamment trois des ateliers les plus en vogue de la Commission : Sticks and Stones, qui aborde les thèmes de l'intimidation et du harcèlement, Taking Care of Business, où il est question des droits et des obligations en milieu de travail, et le jeu-questionnaire sur les droits de la personne Not So Trivial Pursuit.

L'objectif de la conférence est de familiariser les élèves avec leurs droits en tant que personnes. Ils auront l'occasion de s'exprimer, de poser des questions et d'écouter. Tous les ateliers visent à transmettre le message que l'égalité des chances et la non-discrimination n'acceptent aucun compromis.

La Commission organisera également un concours de vidéoclips. L'école gagnante recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 500 \$, qu'elle pourra utiliser pour améliorer ses ressources audiovisuelles.

La ville de Thompson a été choisie en raison de ses succès précédents dans l'organisation d'activités échelonnées sur une semaine, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, dont la date est le 21 mars.

Les organismes intéressés à devenir commanditaires ou à faire un don à l'occasion de la première conférence annuelle de sensibilisation des jeunes dans la région du Nord sont priés de communiquer avec M^{me} Patricia Knipe, au 945-5112.

Visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/hrc



Laura Gomes, Meenakshi Punj, Narissa Umali et Bojan Dulabic (de gauche à droite, dans le sens des aiguilles d'une montre) participent à une émission radiophonique nationale sur les ondes de la CBC sur le racisme et le travail accompli par le Unity Group.

Félicitations à l'école secondaire Maples

Le YMCA-YWCA a décerné le prix YMCA Youth Peace Medal de 2003 au Unity Group de l'école secondaire Maples, à Winnipeg. Depuis 9 ans déjà, ce groupe fait la promotion de l'unité et de la lutte contre le racisme. Les élèves se rencontrent une fois par semaine pour organiser des activités comme des collectes de denrées, du bénévolat dans les refuges pour les sans-abri, la planification et la tenue à l'école d'une pleine journée d'activités sous la bannière du Unity Group et l'organisation d'une marche annuelle visant à attirer l'attention sur la lutte contre le racisme et à encourager la population à suivre leur exemple.

Cette année, le Unity Group de l'école secondaire Maples organise une soirée avec dîner au restaurant Royal Crown de Fort Garry Place, le mercredi 3 mars 2004. Les profits de la soirée serviront à financer leurs activités continues de promotion de l'unité, de la lutte contre le racisme et des droits de la personne. Le groupe espère que les entreprises et les organismes contribueront à la cause en offrant des services ou en apportant une aide financière ou matérielle.

Il est possible de commanditer le repas de nouveaux immigrants en achetant un ou plusieurs billets à leur intention.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec M. Chuck Duboff, au 632-6641, poste 3229.

Événements à venir (*en anglais seulement*)

Le mois prochain se tiendront les célébrations du Mois de l'histoire des Noirs 2004, sous le thème : *Understanding Our Past, Living Our Present, Creating Our Future* (Comprendre le passé pour mieux vivre le présent et préparer l'avenir)

Forum multiculturel de la police

Le vendredi 6 février à 19 h

Hôtel Ramada, salle Marlborough, 8^e étage

En collaboration avec le Service de police de Winnipeg

Youth Workshop on Education (Ateliers jeunesse sur l'éducation)

Le 24 février à 10 h

Jamaican Association Hall, 1098, avenue Winnipeg

En collaboration avec l'Association manitobaine pour la promotion de l'éducation multiculturelle, la Black Educators Association of Manitoba et le Congrès des femmes noires du Canada

Pour de plus amples renseignements au sujet des événements mentionnés dans ce bulletin ou d'autres activités organisées à cette occasion, communiquez avec le comité des célébrations du Mois de l'histoire des Noirs, au 477-0997 ou au 257-9665.